

# BULLETIN D'ADHÉSION 2014

A retourner accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'ANFUMP à :  
ADHÉSIONS - TSA 51558 - 75901 PARIS CEDEX 15



## MES COORDONNÉES

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville\* : ..... Pays\* : .....

Né(e) le\* : [ ][ ] / [ ][ ] / [ ][ ][ ][ ] Profession : .....

E-mail : .....

Téléphone fixe : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Téléphone portable : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] \*Champs obligatoires

En cas de renouvellement d'adhésion, merci d'inscrire votre n° d'adhérent : .....

## SI ADHÉSION COUPLE :

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville\* : ..... Pays\* : .....

Né(e) le\* : [ ][ ] / [ ][ ] / [ ][ ][ ][ ] Profession : .....

E-mail : .....

Téléphone fixe : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Téléphone portable : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] \*Champs obligatoires

En cas de renouvellement d'adhésion, merci d'inscrire votre n° d'adhérent : .....

## JE CHOISIS MON ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2014

**COTISATION SIMPLE : 40 €**  
soit 13,60 € après réduction d'impôt  
30 € de cotisation et 10 € de contribution  
spéciale pour la reconquête des territoires\*

**COTISATION COUPLE : 50 €**  
soit 17 € après réduction d'impôt  
40 € de cotisation et 10 € de contribution  
spéciale pour la reconquête des territoires\*

**COTISATION RÉDUITE : 25 €**  
soit 8,50 € après réduction d'impôt  
15 € de cotisation et 10 € de contribution  
spéciale pour la reconquête des territoires\*

-30 ans,  
étudiants,  
demandeurs  
d'emploi

\* Ce soutien exceptionnel de 10 € est facultatif. Vous pouvez le déduire et ne régler que le montant de la cotisation.

## JE FAIS UN DON SUPPLÉMENTAIRE pour les élections municipales

**20€**  
6,80 €\*

**40€**  
13,60 €\*

**60€**  
20,40 €\*

**autre montant : .....** €  
\*soit après réduction d'impôt

### Votre réduction d'impôt

Votre adhésion et/ou vos dons vous donnent droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son/leurs montant(s), dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15000 € de dons par foyer fiscal. Pour cette année, votre reçu vous sera adressé par courrier entre avril et mai 2015.

Règlement par :

Chèque à l'ordre de l'ANFUMP  Mandat

Date : [ ][ ] / [ ][ ] / [ ][ ][ ][ ]

Signature :

Les dons à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par personne et par an, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988. Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions, dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de l'UMP et de l'ANFUMP (Association Nationale de Financement de l'UMP) et en retournant ce formulaire, vous autorisez celles-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des co-contractants qui, en leur qualité de sous-traitants de l'UMP, n'agiront que sur les instructions de cette dernière et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union Européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi du 6 janvier 1978 ou, en ce qui concerne les Etats-Unis, à des entités adhérant aux principes du Safe Harbor. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse : [fichiers@u-m-p.org](mailto:fichiers@u-m-p.org) ou à UMP-Relations extérieures, 238 rue de Vaugirard, 75015 Paris.

LIGNEADHT4